

COMMUNE DE TALANT

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

Note de présentation du compte administratif 2024 Budget général

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

Résultats de fonctionnement pour l'année 2024

Recettes de fonctionnement	15 239 043,48 €
Dépenses de fonctionnement	- 14 420 699,62 €
Résultats de l'année 2024	818 343,86 €

A l'issue de l'exécution budgétaire, la section de fonctionnement ressort en excédent à hauteur de 818 343,86 € avec des recettes encaissées plus importantes que budgétées : +211 K€ sur la participation CAF (compte 747888), +111 K€ sur les remboursements d'assurance statutaire (compte 6419) ainsi que +99 K€ de recettes fiscales supplémentaires provenant pour 94 K€ de la surestimation par l'Etat des bases de THRS ET THLV. La sous-réalisation des dépenses contribue également au résultat. En effet, avec des dépenses réelles réalisées à 95,8 %, il reste un disponible de près de 600 K€.

Tenant compte de l'excédent antérieur reporté de 400 000 €, l'excédent cumulé de fonctionnement 2024 s'élève à 1 218 343,86 €.

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Malgré le fait que les dépenses du panier du Maire, qui impactent particulièrement ce chapitre, soient plus basses que l'inflation supportée par les ménages en 2024, on constate toutefois une progression des dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement de la commune (+12,8 % / 2023).

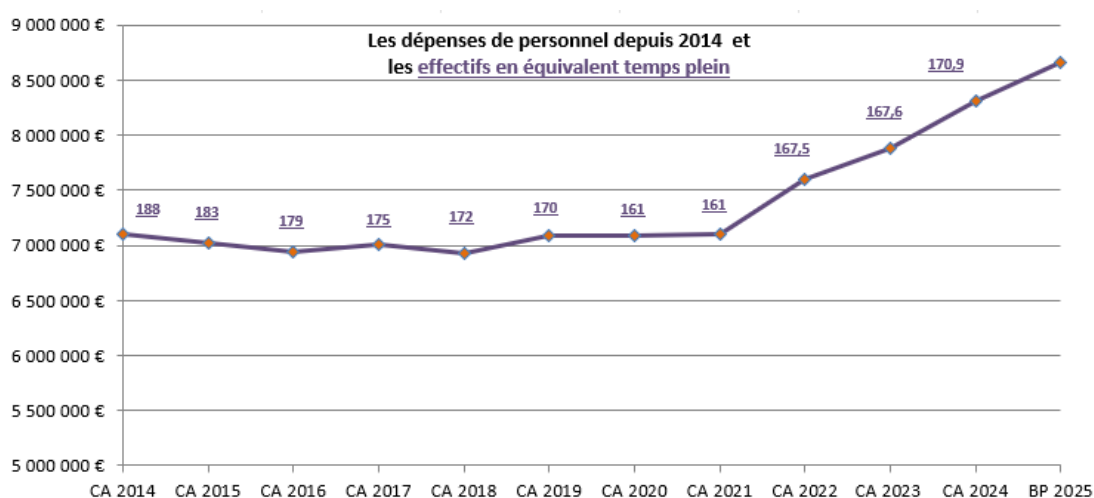
Ce chapitre contient en effet toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux

fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune ...

Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 3 452 474,59 € en hausse de 12,8 % par rapport à 2023. Les postes présentant la plus forte augmentation en valeur sont les suivants :

- l'alimentation : +66 125 € avec le nouveau marché de restauration attribué au prestataire DESIE
- la maintenance : +54 813 € avec la revalorisation d'une année sur l'autre des contrats de maintenance et d'entretien des installations
- les prestations de service : +41 570 € avec notamment des prestations d'accompagnement de l'évolution du secteur Petite Enfance et la rémunération d'une auxiliaire de puériculture intérimaire
- foires et expositions : +39 360 € avec notamment les animations sportives au titre de la participation de la ville à l'année des jeux
- honoraires : +39 320 € avec la hausse des frais d'avocat suite à contentieux
- versement à des organismes de formations : + 36 302 € dont frais pédagogiques non prévus liés à l'embauche d'apprentis
- taxes foncières : + 29 240 € avec la cotisation de foncier bâti se rapportant au foyer Grandjean récemment acquis par la Ville
- entretien de terrains : + 26 832 € de sur-entretien porté par la commune venant s'ajouter aux prestations fournies par la Métropole
- remboursement de frais à des tiers : +26 524 €, ce compte portant budgétairement le dispositif Eclat mis en place en 2024 et exécuté à hauteur de 21 800 €.

- 2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)



Ces dépenses s'élèvent à 8 313 017,89 € pour l'année 2024 et constituent le principal poste de dépenses de la commune (61% de la dépense réelle de fonctionnement). Elles étaient de 7 887 506,13 € en 2023 et de 7 598 002,80 € en 2022 et progressent de façon constante sous l'effet de facteurs exogènes tels que l'impact en année pleine de la revalorisation du point d'indice de +1,5 % au 1^{er} juillet 2023 et l'attribution à tous les fonctionnaires de 5 points d'indices majorés au 1^{er} janvier 2024. Viennent s'ajouter à ces facteurs inflationnistes le coût du GVT, la contribution RH pour les animations au titre de l'année des Jeux à Talant, ainsi que le surcoût de cotisation d'assurance statutaire suite à relance du marché. Cette dernière contribution est ainsi passée de 69 810,64 € en 2023 à 200 109,50 € en 2024. Toutefois les remboursements d'assurance statutaires, perçus à hauteur de 205 952,04 €, ont plus que compensé la cotisation versée.

La masse salariale comprend pour 322 437,66 € les personnels communaux mis à disposition de l'Ecrin pour assurer son fonctionnement. Le budget annexe rembourse chaque année le budget général de cette dépense.

Au 31/12/2024, l'effectif permanent de la Ville est de 151,9 équivalents temps plein (ETP) dont 121,3 titulaires et 30,6 non titulaires parmi lesquels figurent 25,6 contractuels sur emplois permanents (1 CDI et 24,6 CDD), 1 collaborateur de cabinet, 1 contrat de projet et 3 apprentis. La progression des effectifs (+3,3ETP) s'explique par la hausse des vacataires qui passent de 16 à 19 ETP d'une année sur l'autre. L'effectif permanent reste stable (151,9 ETP en 2024 contre 151,6 ETP en 2023) mais au sein de l'ensemble, on constate un recours accru aux agents contractuels (+6ETP). En effet, le remplacement d'agents titulaires (suite à départ en retraite, mutation ou mise en disponibilité) se fait parfois par des contractuels du fait des difficultés de recrutement (ou de contraintes inhérentes au processus comme par exemple l'obligation de nationalité française pour l'embauche de titulaires).

Les dépenses de personnel sont en constante évolution depuis 2021 alors que les effectifs retrouvent quasiment leur niveau de 2019 ; ce qui signifie que la Ville garde la maîtrise de ses effectifs tout en absorbant budgétairement les hausses provenant des diverses mesures de revalorisation (GVT, évolutions indiciaires, mesures catégorielles).

Les dépenses de personnel s'élèvent à 687 € par talantais en 2024. Pour rappel, en 2023, ces charges représentaient 657 € par habitant à Talant contre 720 € en moyenne dans la strate 10 000 – 20 000 habitants, soit un différentiel de 756 K€, mettant en évidence une gestion raisonnée des ressources humaines de la commune.

- **3) Les atténuations de produits (chapitre 014)**

Représentant un montant de 310 852 €, elles sont constituées de l'attribution de compensation (262 416 €), du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (42 248 €), ainsi que des éventuels dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants à charge de la commune (6 188 €).

- **4) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités et cotisations versées aux élus, les subventions versées aux associations, la contribution au fonctionnement du CCAS et de l'Ecrin, les participations aux organismes extérieurs. Il s'élève à 1 351 381,49 €.

En 2024, la Ville maintient son effort en faveur du tissu associatif avec un montant de subventions distribuées de 179 904 €.

Les contributions du budget général au fonctionnement du CCAS et de l'Ecrin s'élèvent respectivement à 459 743, 85 € et 500 192,58 €. Pilotées au plus juste afin de ne pas constituer de résultat excédentaire, elles n'ont pas été versées en totalité et ont permis de récupérer environ 88 000 € de crédits 2024.

Les versements aux élus (indemnités, frais, formations et cotisations afférents) s'élèvent à 198 466 € (-0,9 % par rapport à 2023).

Les créances éteintes ou admises en non-valeur sont en nette régression (342,25 € en 2024 contre 2 559,73 € en 2023).

- **5) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 213 629,84 €. Elles étaient de 160 058,84 € en 2023.

Elles augmentent car supportent la charge d'intérêts de l'emprunt de 1 500 000 € réalisé fin 2023 auprès de la Caisse d'Epargne et indexé sur le livret A, soit 52 372 €. De plus, en 2024 les taux d'intérêt demeurent élevés et notamment le taux de livret A qui plafonne à 3 %, ce qui entraîne une nouvelle progression du taux moyen de la dette.

- **6) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Hormis quelques comptes résiduels (charges spécifiques), il n'existe plus de charges exceptionnelles depuis l'adoption du référentiel M57. Les subventions et autres charges exceptionnelles existant en 2023 ont été rapatriées dans des comptes de gestion courante afin de permettre la comparaison entre les deux exercices.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CA 2024	Variation en valeur	Evolution en %
011	Charges à caractère général	3 061 562,20	3 452 474,59	390 912,39	12,8%
012	Charges de personnel	7 887 506,13	8 313 017,89	425 511,76	5,4%
014	Atténuation de produits	289 993,00	310 852,00	20 859,00	7,2%
65	Autres charges de gestion courante (incluant en 2023 les charges exceptionnelles)	1 230 925,36	1 351 381,49	120 456,13	9,8%
66	Charges financières	160 058,84	213 629,84	53 571,00	33,5%
68	Dotations aux provisions	2 852,00	2 787,00	-65,00	-2,3%
Dépenses réelles de fonctionnement		12 632 897,53	13 644 142,81	1 011 245,28	8,0%

Les recettes de fonctionnement :

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit de remboursements de l'assurance statutaire pour un montant de 205 952,04 € en 2024. Il était de 188 856,14 € en 2023.

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- De l'occupation du domaine public : 173,12 €
- Des ventes de concessions dans le cimetière : 48 960 €
- Des produits des services : petite enfance, restauration, loisirs, activités péri et extra-scolaires : 532 320,45 €
- Des remboursements de frais et de mise à disposition de personnels par l'Ecrin : 339 367,40 €
- Des remboursements de frais par Dijon Métropole (viabilité hivernale et entretien des espaces verts) : 21 159,99 €
- Des remboursements de frais par des tiers : 33 440,28 € dont mise à disposition des équipements de sport pour 29 663,32 €.

3) La fiscalité locale (chapitre 731)

Les impôts directs locaux présentent en 2024 les taux d'imposition suivants :

Taxe sur le foncier bâti : 48,50 %

Taxe sur le foncier non bâti : 102,50 %

Taxe d'habitation : 17,19 %

En baissant les taux de fiscalité de 1 % en 2024, la Ville a choisi de redistribuer 93 700 € aux contribuables talantais.

	CA 2022	CA 2023	Variation en valeur / N-1	Variation en %/ N-1	CA 2024	Variation en valeur / N-1	Variation en %/ N-1
Taxes foncières et d'habitation (73 111)	8 602 518	9 068 035	465 517	5,4%	9 394 186	326 151	3,6%

	2022	2023	2024
Coefficient de revalorisation forfaitaire	+3,4%	+7,1%	+3,9%
Variation des taux /N-1	-2%	-1,82%	-1%

Le produit fiscal perçu en 2024 s'élève à 9 394 186 € en augmentation de 3,6 % par rapport à 2023.

Cette croissance du produit de la fiscalité est liée à un effet « base » provenant d'une part de la revalorisation de 3,9 % de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national et, d'autre part, de la construction de nouvelles habitations.

Outre le produit généré par les taxes foncières, la commune a également perçu 179 648 € de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et 83 671 € de taxe d'habitation sur les locaux vacants. Il s'avère toutefois que des bases de taxe d'habitation ont été imposées à tort pour 545 900 € et feront l'objet de dégrèvement à hauteur de 93 840 €. Le correctif se fera sur l'année 2025.

Le dispositif d'exonération de TFPB au bénéfice des bailleurs sociaux a représenté en 2024 un coût net de 249 455 €.

Le chapitre 731 regroupe également :

- La taxe additionnelle aux droits de mutation : 363 867 €
- La taxe sur la consommation finale d'électricité : 193 690,38 €
- Les droits de place : 3 000,35€
- La taxe locale sur la publicité extérieure : 19 227,20 €

Le rendement de la taxe additionnelle aux droits de mutation poursuit la décroissance engagée en 2022 avec un produit 2024 en baisse de 19,7 % par rapport à 2023, soit une perte de 89 348 €.

L'intégration en 2023 de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité au sein de l'accise sur l'électricité (TICFE) et le nouveau mode de calcul en découlant a permis en 2023 un rendement record de 259 722 €. En 2024, on retrouve le niveau des encaissements perçus en 2021 et 2022 de l'ordre de 190 K€.

4) Les autres impôts et taxes (chapitre 73 hors 731)

Parmi ces derniers figurent la dotation de solidarité communautaire versée par Dijon Métropole à hauteur de 430 421 € (+10 421 € /2023), ainsi que le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) instauré en loi de finances 2010 pour compenser les pertes de recettes liées à la suppression de la taxe professionnelle et qui demeure stable à 5 544 €.

5) Les dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre augmente de 158 644 € sous l'effet de deux facteurs principaux : la hausse de la participation de la CAF (+59 968 €) et de la dotation de solidarité urbaine (+ 39 502 €).

74-Dotations et participations	2022	Ecart 22/21	2023	Ecart 23/22	2024	Ecart 24/23
Etat	2 468 572	169 577	2 477 120	8 548	2 519 013	41 893
Régions	-	-	-	-	5 000	5 000
Départements	13 715	- 249	6 414	-7 301	15 917	9 503
Communes membres du GFP	18 680	4 558	48 806	30 126	57 035	8 229
GFP de rattachement	5 000	- 11 092	25 847	20 847	11 316	-14 531
Autres organismes	536 434	- 40 020	658 519	122 085	767 069	108 550
Total chapitre 74	3 042 401	122 773	3 216 707	174 306	3 375 351	158 644

Parmi les participations de l'Etat figurent pour la plus importante La dotation globale de fonctionnement. Principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, c'est une ressource importante qui a évolué de la manière suivante :

	2022	2023	2024
Dotation forfaitaire	1 342 955	1 349 274	1 352 150
Dotation de solidarité urbaine	665 921	686 861	726 363
Dotation nationale de péréquation	47 948	43 153	38 838
Dotation globale de fonctionnement	2 056 824	2 079 288	2 117 351

Ainsi que prévu dans la loi de finances pour 2024, l'enveloppe forfaitaire de la DGF n'a subi aucun écrêtement, la hausse de 2 876 € constatée représente la part dynamique de l'enveloppe liée à l'accroissement de la population.

La dotation de solidarité urbaine augmente de 39 502 € du fait de la revalorisation des montants accordés à la péréquation verticale (+ 90 M€ dans le PLF 2024).

La dotation nationale de péréquation perd environ 10 % chaque année. Elle s'élève à 38 838 € en 2024.

Les autres dotations et participations de l'Etat

Le FCTVA : peu significatif en fonctionnement à hauteur de 2 992 €,

Les autres participations de l'Etat : 122 662,01 € dont :

- 55 000 € pour la programmation du Contrat de Ville dont 15 000 € au titre des quartiers d'été ;
- 7 500 € de la DRAC pour les actions culturelles menées sur le territoire ;
- 10 174 € du FIPD pour la conduite d'actions éducatives auprès des jeunes ;
- 40 000 € de France Service ;
- 3 388 € de remboursement de frais pour les élections législatives et européennes.

Les compensations d'exonération de taxe foncière, soit 241 283 €, se décomposent de la manière suivante :

168 953 € de compensation au titre de l'exonération des bailleurs sociaux, 46 618 € d'exonération de 50% de la base des locaux industriels ; 18 282 € d'exonération au titre des logements sociaux, 6 877 € pour les personnes de condition modeste et 552 € au titre de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

L'Etat a versé également 2 359 € pour la dotation de recensement et 31 381 € pour l'émission des titres sécurisés.

Le chapitre 74 regroupe également :

Les participations des autres collectivités : de la Région pour des actions de valorisation du quartier du Belvédère, du département pour participer à l'accueil dans les structures de la petite enfance des enfants porteurs de handicap, de la ville de Daix au titre de la convention de mise à disposition de la police municipale pour 42 785 € et au titre de l'accueil d'enfants au Relais et au multiaccueil pour 14 249 €, et de Dijon Métropole au titre de la lutte contre les déchets abandonnés.

Figurent également dans ce chapitre, les participations des autres organismes dont la CAF pour 683 025,26 €, la participation des bailleurs sociaux au titre du dispositif de médiation à hauteur de 30 040 € et 28 500 € au titre du dispositif Eclat.

6) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment des loyers encaissés dont le montant représente 42 267,07 € en 2024 (+ 10 043 € par rapport au montant perçu en 2023 du fait d'une hausse des locations de salles avec la fin des travaux du Cellier et sa remise à la location à partir de septembre). Dans les autres produits de gestion courante se trouvent pour 11 491,92 € les remboursements d'assurance ou suite à trop perçu ainsi que le solde des décomptes de charges suite à l'acquisition des cellules commerciales.

7) Les produits financiers (chapitre 76)

On constate 29,01 € de produits financiers représentant les intérêts de parts sociales détenues au Crédit agricole et à la Caisse d'Epargne.

8) Atténuations de charges (chapitre 013)

Le remboursement des rémunérations de personnel s'est élevé à 205 952,04 €. Ces sommes concernent le remboursement des salaires par notre assureur pour les agents en arrêts maladie (à l'exception de la maladie ordinaire). La cotisation versée en 2024 au titre de l'assurance du personnel est de 200 109,50 €.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CA 2024	Variation en valeur	Evolution en %
013	Atténuation de charges	188 856,14	205 952,04	17 095,90	9,1%
70	Produits des services, domaine, ventes diverses	954 545,61	981 578,86	27 033,25	2,8%
73	Impôts et taxes	10 243 366,60	435 965,00	188 897,33	1,8%
731	Fiscalité locale		9 996 298,93		
74	Dotations et participations	3 216 706,62	3 375 350,87	158 644,25	4,9%
75	Autres produits de gestion courante	37 285,06	60 867,97	23 582,91	63,3%
76	Produits financiers	28,84	29,01	0,17	0,6%
77	Produits spécifiques	142 122,63	9 469,61	-132 653,02	-93,3%
78	Reprise sur amortissement et provisions	2 038,29	2 852,00	813,71	39,9%
	Dépenses réelles de fonctionnement	14 784 949,79	15 068 364,29	283 414,50	1,9%

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultat d'investissement pour l'année 2024

Recettes d'investissement	4 592 347,16 €
Dépenses d'investissement	- 4 539 546,62 €
Résultats de l'année 2024	+ 52 800,06 €

La section d'investissement, traditionnellement déficitaire, ressort ici en excédent du fait de la forte sous-réalisation constatée sur les opérations du chapitre 23.

Tenant compte du déficit antérieur reporté de 401 642,60 €, le déficit d'investissement 2024 s'élève à 348 842,06 €.

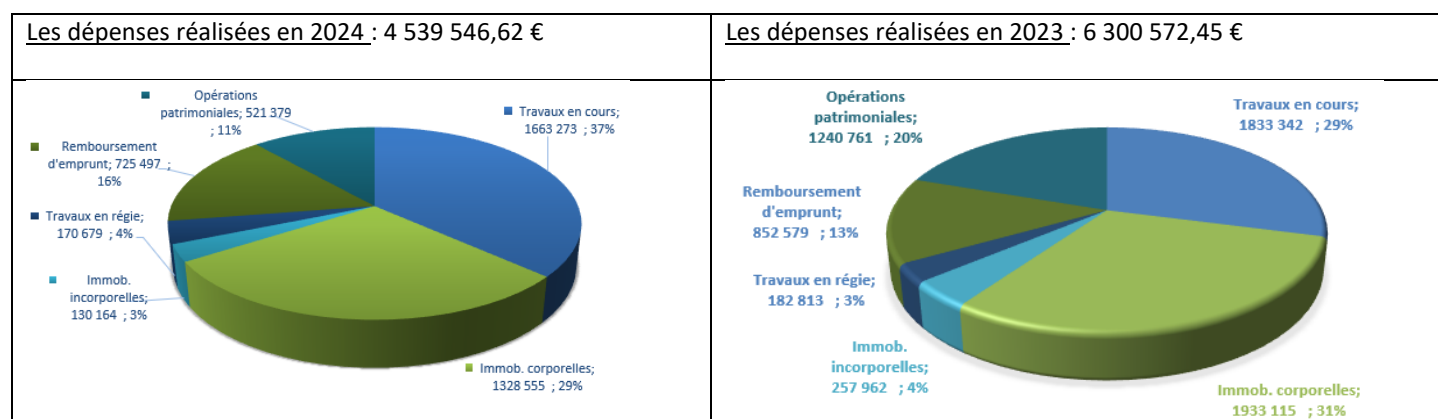
b) Déficit à reporter au budget supplémentaire 2025 au compte 001 : 348 842, 54 €

c) Solde des restes à réaliser : + 29 584,55 €

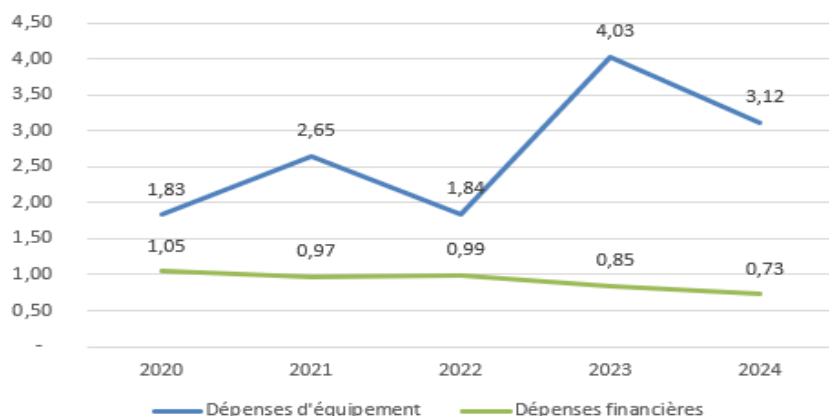
2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.



Composition des dépenses réelles d'investissement en M€



Les dépenses réelles d'investissement (hors travaux en régie) s'élèvent à 3 847 488,15 € (4 876 998,53 € en 2023) et sont composées à 81 % de dépenses d'équipement.

Après un pic d'exécution en 2023, les dépenses d'équipement, impactées par la sous-réalisation des immobilisations en cours, sont en diminution de 902 427 €.

Tenant compte des restes-à-réaliser en dépenses sur 2025, le programme d'investissement aura été réalisé à 69 %.

Du fait du décalage de paiement concernant les travaux de Mennetrier, près de la moitié des dépenses du chapitre 23 ont été annulées sur 2024. S'agissant de crédits de paiement 2024 sur autorisations de programme, ils ne s'inscrivent pas en restes-à-réaliser et devront être reportés sur les exercices 2025 et ultérieurs.

Libellé	BP 2024	Total Voté 2024	Mandaté 2024	Restes-à-réaliser 2024 (hors gestion en AP)	Crédits 2024 annulés	Taux de réalisation avec RAR
Immobilisations incorporelles	191 000,00	285 936,38	130 164,11	153 090,64	2 681,63	99,1%
Immobilisations corporelles	1 321 600,00	1 868 073,51	1 328 554,52	487 334,49	52 184,50	97,2%
Immobilisations en cours	2 976 600,00	3 296 850,89	1 663 272,52	0,00	1 633 578,37	50,5%
Dépenses d'équipement	4 489 200,00	5 450 860,78	3 121 991,15	640 425,13	1 688 444,50	69,0%
Opération financières (remboursement de la dette et plafond de gestion de trésorerie)	747 000,00	747 000,00	725 497,00		21 503,00	97,1%
Dépenses financières	747 000,00	747 000,00	725 497,00	-	21 503,00	97,1%
Dépenses réelles d'investissement	5 236 200,00	6 197 860,78	3 847 488,15	640 425,13	1 709 947,50	72,4%
Travaux en régie espaces verts	100 000,00	100 000,00	56 599,32		43 400,68	56,6%
Travaux en régie Bâtiment	100 000,00	100 000,00	114 079,87		- 14 079,87	114,1%
Autres opérations d'ordre (intégration frais d'étude et récupération avances sur travaux)	365 000,00	843 850,00	521 379,28		322 470,72	61,8%
Dépenses totales d'investissement	5 801 200,00	7 241 710,78	4 539 546,62	640 425,13	2 061 739,03	71,5%

- 1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 725 497 € en 2024, en diminution de 127 082 € par rapport à 2023.

Le dernier remboursement en capital de l'emprunt revolving arrivé à échéance en 2023 s'est élevé à 183 509 € alors que le nouvel emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Epargne fin 2023 ne pèse que pour 75 000 € en 2024. Par ailleurs, les deux emprunts indexés sur le livret A, présentant une échéance de remboursement constante, ont vu du fait de la forte revalorisation de l'index en 2024 leur charge d'intérêt augmenter alors que le remboursement en capital diminuait à due concurrence.

- 2) Les dépenses d'équipement (chapitres 20,21 et 23)

Les principaux investissements réalisés en 2024 sont les suivants :

Les frais d'études et de maîtrise d'œuvre : 109 827,58 €

Ils ont porté sur la création du pôle Enfance Mennetrier (32 237 €), la création de l'aire de jeux des Cerisiers (40 132 €), les travaux d'extension de l'école Curie (30 606 €), l'aménagement du Cellier (2 592 €), les travaux d'éclairage du gymnase MTE (480 €) et des études énergétiques sur divers sites (3 780 €).

Licences et logiciels : 20 336,53 €

Acquisition de terrains : 1 067 €

Aménagement de terrains : 404 658,45 € dont

- création aire de jeux des cerisiers : 217 360 € ;
- aménagement square des cottages : 2 364 € ;
- aménagement du cimetière : 23 808 € ;
- aménagement d'espaces verts : 34 555 € ;
- aménagement vignes : 8 201 € ;

- aménagement voirie : 9 435 € avec la réfection de la clôture de l'école Triolet ;
- travaux sécuritaires : 21 893 € : travaux de marquage et de signalisation routière, installation de radars pédagogiques ;
- mise en sécurité des falaises : 31 022 € ;
- installation des panneaux d'information : 76 972 €.

Travaux de bâtiments : 569 827,85 € dont

- travaux dans les écoles pour 283 345 € avec, pour les plus significatifs, les travaux de toiture de l'école Macé (60 084 €), les travaux effectués à l'école primaire Prévert (143 327 €) dont 116 629 € pour la rénovation du chauffage ;
- travaux dans les bâtiments sportifs pour 65 266 € avec les travaux de rénovation de l'éclairage du gymnase MTE (7 175 €), les travaux de toiture de la Salle Colas (39 623 €), des travaux divers pour l'ATT (7 824 €) et le gymnase Santana (6 251 €) ;
- travaux dans les bâtiments culturels pour 54 655 € avec les travaux d'aménagement de l'ESCALE (35 116 €), les travaux de la salle Schuman (5 954 €), les travaux de l'entrée du Cellier (4 464 €) et ceux de l'Eglise Notre-Dame (9 121 €) ;
- travaux bibliothèque pour 14 960 €.

Dépenses d'installations de voirie et de réseaux : 80 094,29 € pour les travaux d'installation des panneaux d'information (21 996 €) et de vidéoprotection (9 246 €) ainsi que d'éclairage public (48 852 €)

Matériels et outillages techniques : 8 768,40 € dont l'achat de 4 défibrillateurs supplémentaires pour 4 335 €

Matériel de Transport : 76 173,47 € pour l'acquisition d'un véhicule électrique pour l'équipe des médiateurs (24 632 €), d'un véhicule Renault Master pour le CTM (46 969 €) et d'un vélo électrique pour le service des sports (4 573 €)

Matériel informatique : 73 900,56 € dont 10 130,66 € destinés à l'équipement informatique des écoles parmi lequel l'acquisition de 12 ordinateurs portables pour l'école Triolet.

Matériel de Bureau et mobiliers : 19 844,95 € dont 12 656,64 € pour les écoles ; ces derniers étant principalement constitués de matériel pour équiper le restaurant de l'école Curie.

Autres immobilisations corporelles : 92 452,72 € constituées d'acquisition de fonds documentaires pour la Médiathèque (19 015 €), de bornes anti moustiques (7 208 €), de matériel pour le fonctionnement du CTM et l'entretien des espaces verts (29 900 €), d'une balayeuse autoportée pour l'entretien des équipements sportifs (12 000 €), de matériel d'éclairage pour la rénovation de la salle Gabin (17 987 €), de modules de scène pour les écoles (5 110 €).

Les immobilisations en cours : 1 663 272,52 € constituées des travaux en cours et des avances sur travaux

Il s'agit là du solde des travaux d'extension de l'école Curie pour 812 056,88 € et de la maîtrise d'œuvre dédiée à la création du pôle enfance pour 249 739,63 €. Ces crédits sont gérés selon le mécanisme des AP/CP (détaillé dans le bilan de la pluri annualité ci-après). Figurent également dans ce chapitre au compte 238 l'avance de trésorerie de 500 000 € versées à la SPLAAD pour l'opération Cap Ouest, le solde étant constitué des avances sur travaux versées pour la construction du pôle Enfance.

Les restes-à-réaliser en dépenses : 640 425,13 € (hors gestion en AP/CP)

- Immobilisations incorporelles : 153 090,64 € dont, pour les plus significatifs, des diagnostics portant sur la déconstruction du foyer Grandjean pour 63 000 €, des études portant sur les travaux de réaménagement de l'espace public (marché des Cerisiers) pour 26 893 €, et 23 520 € pour un diagnostic sur la faisabilité d'un terrain de paddle à l'ATT.
- Immobilisations corporelles : 487 334,49 € restant à réaliser dont 30 000 € de travaux de concession, 141 600 € pour l'acquisition d'un poids lourd, 107 431 € pour l'extension du système de vidéoprotection, 51 102 € pour les travaux de rénovation de la couverture de la salle Alain Colas, 17 263 € pour la rénovation du système de chauffage de l'école Prévert.

- **3) Le bilan de la gestion en AP/CP au 31/12/2024**
 Deux autorisations de programme ont été ouvertes en 2023 permettant la gestion pluriannuelle des deux opérations suivantes : l'extension du restaurant de l'école Marie Curie et la création du pôle Enfance Mennetrier. A l'exception du lissage sur 2024 des crédits de paiement non consommés en 2023, il n'y a pas eu en 2024 d'ajustement de périmètre des AP ou de nouvelle modification de l'échéancier de crédits de paiements.

A l'issue de l'exercice 2024, les deux autorisations de programme se présentent ainsi :

Extension restaurant Curie	AP	Réalisé CP 2023	Inscrit CP 2024	Réalisé CP 2024	CP 2025	CP 2026
Dernière situation 2024	1 750 800,00	717 834,20	955 965,80	827 507,33	77 000,00	
Lissage des CP 2024 non réalisés			- 128 458,47			128 458,47
Situation après actualisation	1 750 800,00	717 834,20	827 507,33	827 507,33	77 000,00	128 458,47

Les travaux d'extension du restaurant de l'école Curie sont achevés et la couverture en crédits de paiement 2025 est suffisante pour payer les dernières factures de maîtrise d'œuvre. C'est pourquoi les crédits 2024 non réalisés à hauteur de 128 458,47 € seront lissés en 2026 afin d'être annulés lors du solde de l'autorisation de programme.

Création pôle Enfance	AP	Réalisé CP 2023	Inscrit CP 2024	Réalisé CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
Dernière situation 2024	7 318 500,00	100 222,40	1 838 677,60	352 762,01	2 619 500,00	2 564 700,00	195 400,00
Lissage des CP 2024 non réalisés			- 1 485 915,59	-	600 000,00	635 300,00	250 615,59
Situation après actualisation	7 318 500,00	100 222,40	352 762,01	352 762,01	3 219 500,00	3 200 000,00	446 015,59

Le montant réalisé en 2024, soit 352 762,01 € se décompose en paiement d'acompte de travaux (mouvements réels au chapitre 23) et en récupération d'avances sur travaux (mouvements d'ordre au chapitre 041).

La sous-réalisation constatée en 2024 s'explique par la notification tardive des marchés de travaux (deux lots infructueux relancés). Le lancement des travaux en décembre, ainsi que le report d'un mois de l'exécution des travaux de gros œuvre suite à découverte d'amiante, expliquent la bascule des factures de travaux sur 2025 et obligent à un recalage de l'échéancier des crédits de paiement. L'impact sur l'exercice 2025 entraînera une inscription budgétaire au budget supplémentaire 2025 de 600 000 euros.

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2024, les recettes d'investissement s'élèvent à 4 592 347,16 €. Elles comprennent :

Les recettes réelles : 3 294 411,07 €

- Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 278 635,80 € (chapitre 13) qui émanent principalement de l'Etat, du Conseil départemental 21 et de la Caisse d'Allocations Familiales 21.

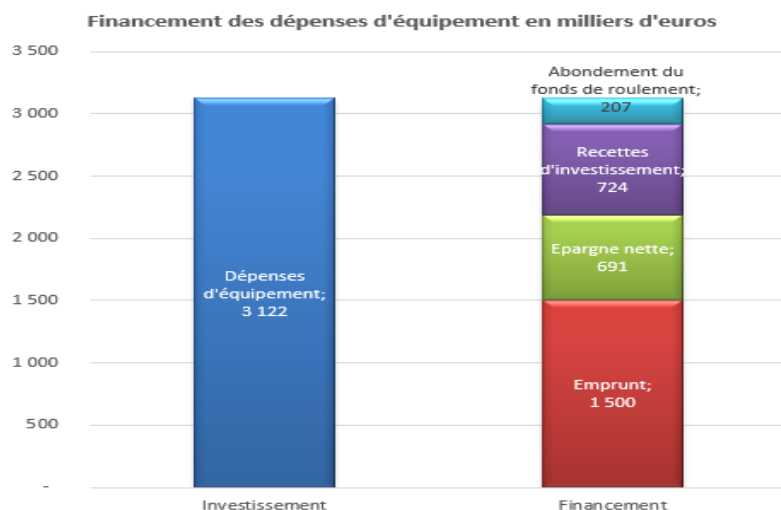
Le département a contribué à hauteur de 194 185 € en 2024 pour la rénovation et l'accessibilité des tennis (60 000 €), l'extension de la vidéoprotection (25 000 €), l'aménagement de l'aire de jeu des Cerisiers (45 000 €), la protection des espaces naturels sensibles (4 343 €), la rénovation et l'accessibilité des écoles et bâtiments communaux (59 842 €). Par ailleurs, la CAF de Côte d'Or a soutenu les travaux au multiaccueil pour 5 313 € et 79 137,80 € représentent l'avance de DETR concernant les travaux d'extension et de mise en accessibilité des tennis.

- Le FCTVA pour 437 715,94 €
- La mobilisation d'emprunt pour 1 500 000 €
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à la couverture du besoin de financement de l'exercice précédent pour 1 078 059,33 €.

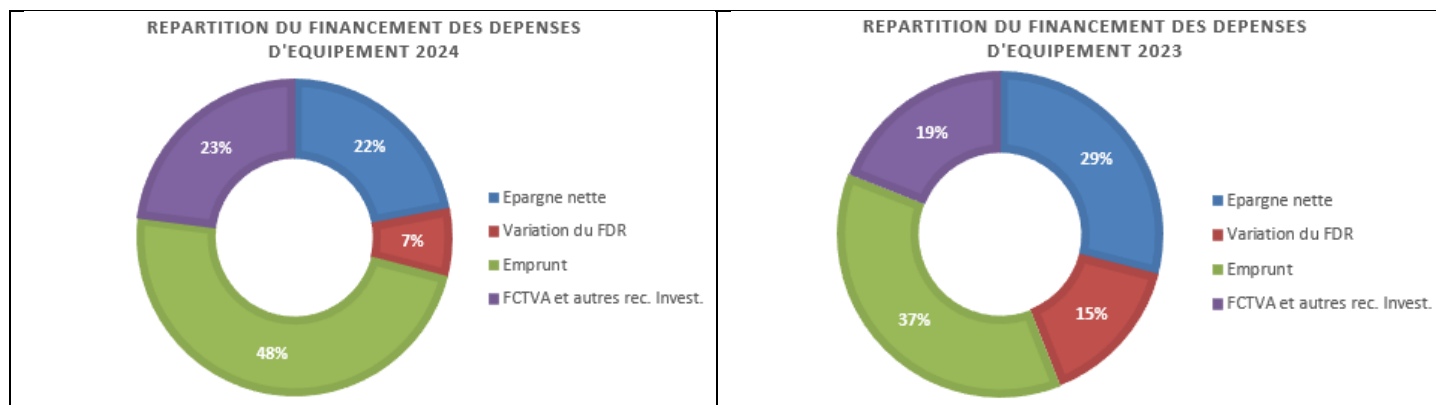
Les recettes d'ordre qui représentent des écritures comptables pour un montant de 1 297 936,09 €.

Il s'agit de la comptabilisation des amortissements des immobilisations communales, de l'intégration des frais d'études quand ils sont suivis de travaux et des écritures de récupération des avances sur travaux.

Le financement des investissements :



Les dépenses d'équipement sont financées à 48 % par l'emprunt, à 23 % par des recettes d'investissement (FCTVA, subventions et plus-value de cessions) et à 29 % par l'autofinancement (épargne nette dégagée par l'exercice + variation du fonds de roulement).



L'autofinancement (épargne nette + variation du fonds de roulement) représente 29 % du financement des investissements en 2024 contre 44 % en 2023. En 2023, la Ville maintenait son effort de désendettement et puisait dans ces réserves avec un prélèvement du fonds de roulement représentant 15 % de la dépense d'équipement. En 2024, l'emprunt participe pour près de la moitié au financement des investissements.

Les restes-à-réaliser en recettes : 670 009,68 €

- Ils sont constitués pour 445 279,93 € de subventions du Conseil départemental de Côte d'Or à titre de participation à l'investissement communal (rénovation chauffage école Prévert, rénovation toiture salle Colas, vidéoprotection, extension école Curie, création pôle Enfance).
- Figurent également le solde de DETR de 217 171,75 € versé par l'Etat pour l'extension de l'école Curie, ainsi que 7 558 € de subvention provenant de l'agence Rhône Méditerranée pour financer la cuve de récupération des eaux pluviales au Centre technique municipal.

4. Les taux de réalisation

L'analyse des taux de réalisation permet de rapprocher les prévisions des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections. Elle porte sur les opérations réelles retraitées, c'est-à-dire hors résultat antérieur (compte 1068).

Mouvements réels hors résultat antérieur	Réalizations réelles 2024		Taux d'exécution 2024		Taux d'exécution 2023 (réalisations + restes-à-réaliser)	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	3 847 488,15	2 216 351,74	62,08%	47,05%	72,41%	61,27%
Fonctionnement	13 644 142,81	15 068 364,29	95,79%	102,83%	95,79%	102,83%
Total	17 491 630,96	17 284 716,03	85,57%	89,26%	93,27%	98,65%

Les taux d'exécution des dépenses de fonctionnement à hauteur de 95,79 % témoigne d'une juste utilisation des crédits. En revanche, on constate une sous-réalisation des dépenses d'investissement, y compris en tenant compte des restes-à-réaliser (72,41%).

5. L'affectation du résultat

5.1 La détermination des résultats

Mouvements budgétaires	Réalizations budgétaires 2024		TOTAL
	Dépenses	Recettes	
Section			
Investissement	4 539 546,62	4 592 347,16	52 800,54
Fonctionnement	14 420 699,62	15 239 043,48	818 343,86
Résultat de l'exercice 2024	18 960 246,24	19 831 390,64	871 144,40
Résultat inv.2023	401 642,60		401 642,60
Résultat fonc. 2023		400 000,00	400 000,00
Report résultats antérieurs	401 642,60	400 000,00	- 1 642,60
Résultat de clôture exercice 2024	-	-	869 501,80
Restes à réaliser 2024	640 425,13	670 009,68	29 584,55
Excédent cumulé global			899 086,35

L'exercice 2024 dégage un résultat excédentaire de 871 144,40 €. En fonctionnement, le résultat est toujours excédentaire et représente 2/3 du résultat constaté en 2023. La section d'investissement, traditionnellement déficitaire, dégage en 2024 un résultat excédentaire de 52 800,54 € résultant de la sous-réalisation des travaux de Mennetrier. Après reprise des résultats antérieurs, quasiment équilibrés en dépenses et en recettes et compte-tenu d'un solde de restes-à-réaliser peu significatif, l'excédent cumulé global s'aligne sur le résultat courant.

5.2 L'affectation des résultats

BUDGET PRINCIPAL VILLE DE TALANT	
Excédent cumulé de fonctionnement 2024	1 218 343,86
Déficit d'investissement 2024	- 348 842,06
Solde des restes-à-réaliser en 2024	29 584,55
RaR Dépenses	640 425,13
RaR Recettes	670 009,68
Besoin de financement de l'exercice 2024	- 319 257,51
Affectation au budget supplémentaire 2025	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	319 257,51
Affectation complémentaire en section d'investissement (compte 1068)	899 086,35
Excédent de fonctionnement (compte 002)	

L'excédent cumulé de fonctionnement 2024, composé du résultat courant de l'exercice et du résultat antérieur, s'élève à 1 218 343,86 €.

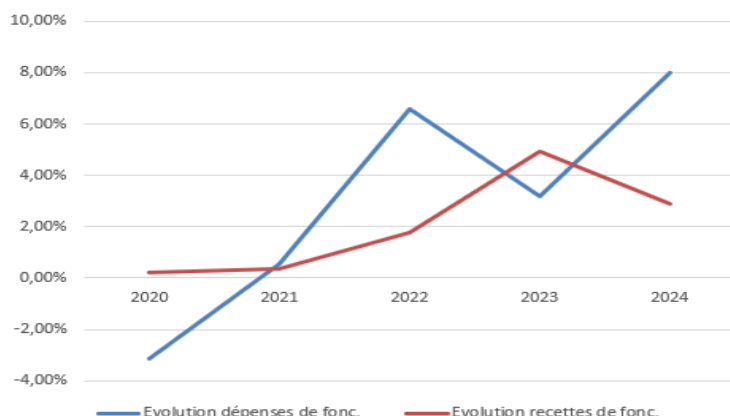
Il couvrira en priorité le besoin de financement 2024 à hauteur de 319 257,51 €.

La décision d'affectation portera sur un montant de 899 086,35 €, repris en fonctionnement et/ou en investissement selon les besoins d'ajustements du budget supplémentaire 2025.

6. Les indicateurs de la santé financière de la collectivité

6.1 Les ratios d'épargne

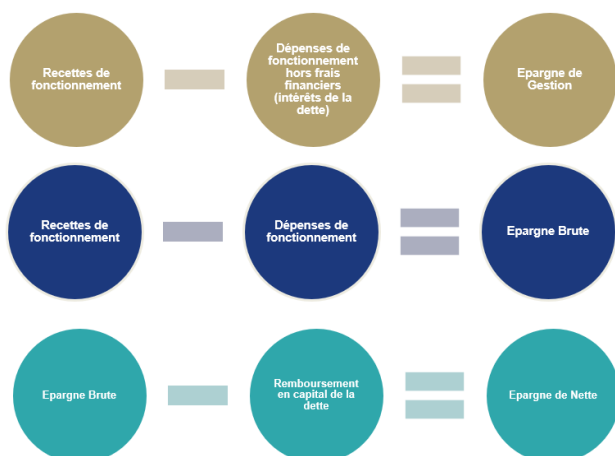
a) Retour de l'effet de ciseaux



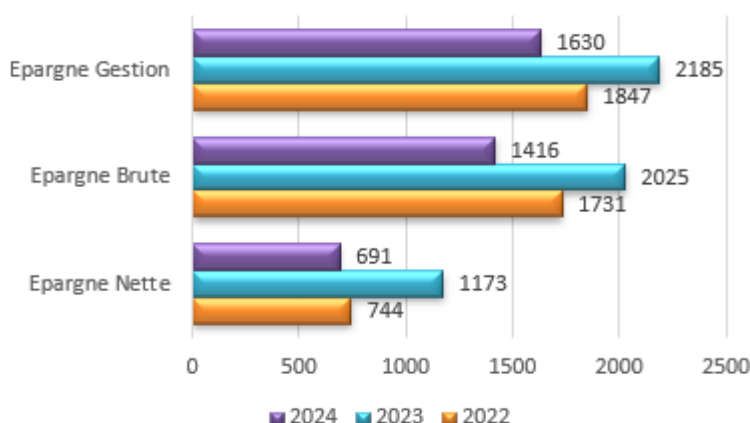
L'effet de ciseaux se matérialise en 2024 par une hausse des dépenses réelles de fonctionnement bien plus accentuée que celle des recettes réelles de fonctionnement hors produits de cession des immobilisations (+8% contre +2,9%).

La tendance amorcée en 2021 se poursuit en 2024 après une inversion en 2023 portée par une évolution dynamique des recettes notamment fiscales (coefficient de revalorisation de 7,1%).

b) L'évolution des ratios d'épargne



Evolution des ratios d'épargne en milliers d'euros (hors produits de cession)



Zoom sur les épargnes – Finance Active

On constate en 2024 une dégradation des ratios d'épargne, causée par la reprise de l'effet de ciseaux et par l'accroissement de la charge d'intérêt de la dette (+53 571 € / 2023). Le ré endettement de la commune, engagé fin 2023, n'impacte pas significativement l'exercice 2024 puisque le remboursement en capital diminue d'un exercice sur l'autre (-127 082 € / 2023), ce qui permet de retrouver un niveau d'épargne nette participant à l'autofinancement similaire à celui de 2022.

6.2 Marges de financement

La marge d'autofinancement courant (charges de fonctionnement + remboursement de la dette) / produits de fonctionnement) se resserre à nouveau, passant de 91,2 % en 2023 à 95,4 % en 2024. Ce ratio mesure la capacité de la commune à financer l'investissement sans recourir à l'emprunt une fois les charges obligatoires payées. L'effet de ciseaux constaté impacte pleinement ce ratio et réduit les marges de manœuvre de la collectivité.

Le ratio frais de personnel (compte 64) + intérêts de la dette + participations / produits de fonctionnement qui étudie la rigidité des charges s'établit à 55,2 % (53,5 % en 2023). Il est pénalisé par la hausse des dépenses de personnel.

6.3 les ratios d'endettement

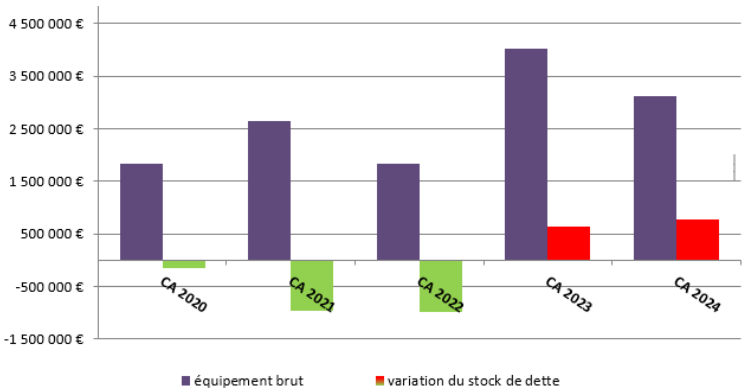
a) Caractéristiques de l'encours de dette

Synthèse de la dette au 31/12/N

	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes	Mobilisation d'emprunt (en M€)
31/12/2024	8 779 839 €	2,78%	12 ans et 9 mois	6 ans et 7 mois	10	1,5
31/12/2023	8 005 336 €	2,74%	12 ans et 1 mois	6 ans et 4 mois	9	1,5
31/12/2022	7 357 915 €	1,80%	10 ans et 11 mois	5 ans et 9 mois	9	0,0
31/12/2021	8 345 139 €	1,33%	11 ans et 5 mois	6 ans	10	0,0
31/12/2020	9 311 728 €	1,32%	12ans et 1 mois	6 ans et 4 mois	10	0,9

Au 31/12/2024, la dette de la Ville de Talant se compose de 10 lignes d'emprunt conclus auprès de 5 établissements prêteurs pour un encours total de 8 779 839 €. En 2024, un nouvel emprunt de 1 500 000 € a été souscrit auprès de la Société Générale pour une durée de 20 ans au taux fixe de 3,49 %. Cet emprunt ne débutera son amortissement qu'en 2025.

Capital restant du au 31/12/2023	8 005 335,59 €
Remboursement en capital	725 497 €
Mobilisation emprunt	1 500 000 €
Capital restant du au 31/12/2024	8 779 838,59 €
Flux net de dette	774 503 €

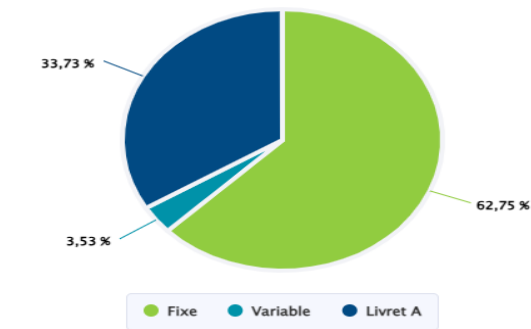


Après plusieurs années consacrées au désendettement, la commune se réendette pour la seconde fois du mandat afin de financer les dépenses d'équipement (3,1 M€ en 2024 et 4 M€ en 2023). Le flux net de dette s'élève à 774 503 € en 2024.

La dette présente le niveau de risque le plus faible puisque 100 % de l'encours est classé 1 A selon la Charte Gissler de bonne conduite. Le taux moyen de la dette est la moyenne des taux des emprunts pondérés par leurs capitaux restant dus. Arrêté à 2,78 %, il reste stable sous l'effet de la décélération des taux d'intérêts amorcée au second trimestre 2024, ainsi que du fait de la part majoritaire dans l'encours de dette d'emprunts à taux fixe souscrits entre 2015 et 2020 à des taux performants.

La durée de vie résiduelle moyenne de la dette est la moyenne des durées des emprunts pondérés par leurs capitaux restant dus, elle augmente en 2024 avec le nouvel emprunt de 1,5 M€ souscrit sur 20 ans et qui représente 17 % de l'encours au 31/12/2024.

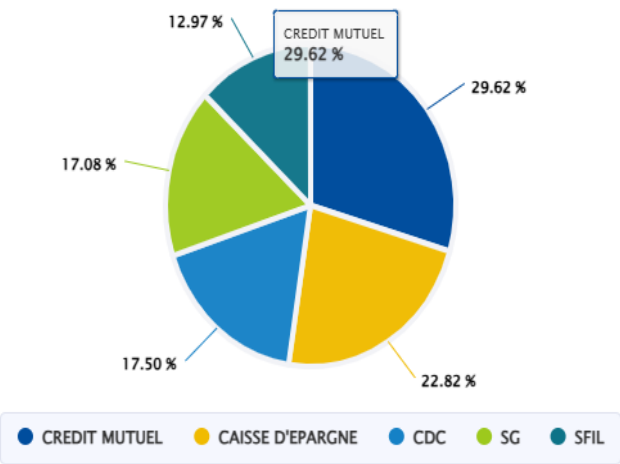
Dette par type de risque au 31/12/2024



Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	5 509 086 €	62,75%	2,15%
Variable	309 672 €	3,53%	3,17%
Livret A	2 961 081 €	33,73%	3,90%
Ensemble des risques	8 779 839 €	100,00%	2,78%

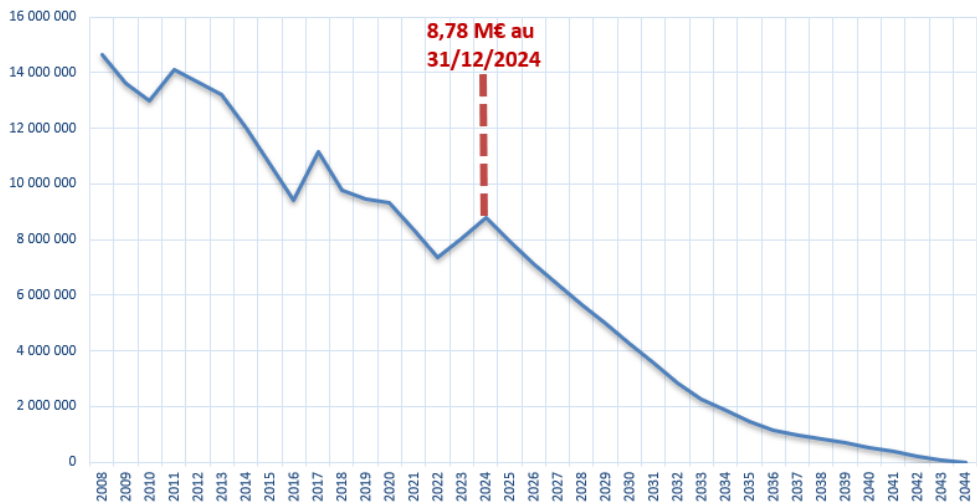
63 % de l'encours de dette repose sur des taux fixes présentant le taux moyen le plus faible, permettant de neutraliser les effets de la hausse des taux variables constatée ces deux dernières années.

b) Répartition des prêteurs

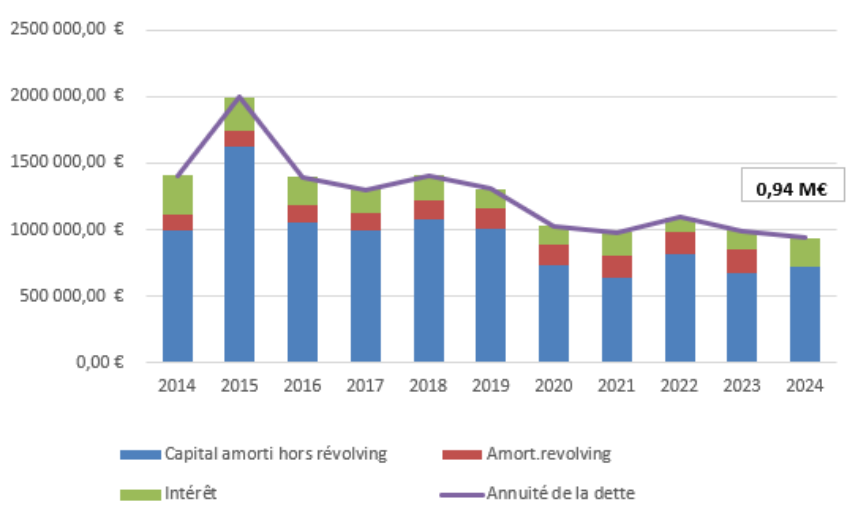


Prêteur	Capital restant dû	% du CRD
 CREDIT MUTUEL	2 600 877,24 €	29,62 %
 CAISSE D'EPARGNE	2 003 809,92 €	22,82 %
 CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 536 080,63 €	17,50 %
 SOCIETE GENERALE	1 500 000,00 €	17,08 %
 SFIL CAFFIL	1 139 070,80 €	12,97 %
Ensemble des prêteurs	8 779 838,59 €	100,00 %

c) Profil d’extinction de la dette



d) Le profil de remboursement de la dette (annuité de la dette)



L’annuité de la dette poursuit sa phase descendante et se maintient pour la deuxième année consécutive sous la barre des 1 millions d’€. L’emprunt revolving a terminé son amortissement en 2023.

e) Les ratios

Le service de la dette s'élève à 937 136,45 € dont 725 497 € de remboursement en capital et 211 639,45 € de charge d'intérêts, à laquelle il faut rajouter 1 990,39 € représentant le solde des intérêts courus non échus (ICNE) de l'exercice.

Le poids de la dette, soit l'annuité rapportée aux recettes de fonctionnement s'établit à 6,2% en 2024 contre 6,8 % en 2023.

La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) de la commune s'établit à 6,2 années au 31/12/2024. C'est le temps que mettrait la commune pour se désendetter si elle y consacrait la totalité de son épargne brute. Le ré endettement de fin de mandat combinée à une baisse de l'épargne brute expliquent l'évolution du ratio qui reste cependant bien en deçà du seuil d'alerte.

En 2024, l'encours de dette est de 725 € par habitant (667 € en 2023) et l'annuité de 78 € par habitant (84 € en 2023). La ville se réendette modérément mais le poids financier du dernier emprunt souscrit fin 2024 ne pèse pas sur l'exercice 2024 donc ne se répercute pas sur l'annuité.

En conclusion

La situation financière de la Ville de Talant évolue en 2024, caractérisée par plusieurs marqueurs :

- Hausse des dépenses de fonctionnement et retour de l'effet de ciseaux avec des recettes de fonctionnement progressant moins que les dépenses (+1,7 pour les recettes contre +8 % pour les dépenses)
- Baisse de l'autofinancement
- Maintien de l'effort d'investissement et ré endettement de la commune

On note une exécution financière saine au service des habitants et un effort d'investissement qui se maintient à un haut niveau en 2024 mais demeure soutenable.

La dégradation des ratios de solvabilité et d'endettement constatée sur l'exercice ne fait que refléter les tendances qui se généralisent pour l'ensemble des acteurs locaux, à savoir baisse de l'autofinancement et nouvelle accélération de l'investissement couplée avec une implication accrue dans de nombreux domaines d'action dont la lutte contre le réchauffement climatique, la sécurité des personnes et des biens, le développement économique.

S'agissant de la situation des communes anticipée pour l'exercice 2024, la note de conjoncture de la Banque postale parue en septembre 2024 fait apparaître un recul de l'épargne brute sous l'effet d'une croissance soutenue des dépenses de fonctionnement portées par la hausse des dépenses de personnel, et des recettes pénalisées par la baisse des droits de mutation à titre onéreux et des recettes fiscales (revalorisation forfaitaire des bases de 3,9% en 2024 contre 7,1% en 2023). L'autofinancement permettrait toujours de financer les investissements qui augmentent de +8,3 % mais l'épargne nette reculant, les communes devraient prélever sur leur fonds de roulement et ce, malgré les subventions reçues et la hausse du recours à l'emprunt.

Communes

SECTION DE FONCTIONNEMENT	23/22 %	2023 Md €	24/23 %	2024p Md €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	23/22 %	2023 Md €	24/23 %	2024p Md €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	+ 5,6	97,0	+ 2,5	99,5	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 9,4	26,9	+ 8,3	29,2
Recettes fiscales	+ 6,3	64,7	+ 2,0	66,0	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 3,6	16,5	+ 3,5	17,1	• Autofinancement (5)=(3)-(9)	+ 24,1	14,7	+ 6,4	15,7
Participations	+ 3,9	3,6	- 2,8	3,5	• Recettes d'investissement (6)	+ 5,0	12,2	+ 3,1	12,6
Produit des services	+ 5,7	7,3	+ 6,0	7,7	• Flux net de dette (7) =		- 0,0		+ 0,9
Autres	+ 4,1	5,0	+ 5,5	5,2	- Emprunts nouveaux*	- 12,6	6,5	+ 10,0	7,1
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 4,9	82,4	+ 4,4	86,0	- Remboursements (8)*	+ 2,9	6,5	- 4,0	6,2
Dépenses de personnel	+ 3,4	43,5	+ 4,9	45,7	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	- 0,1	-	- 2,2
Charges à caractère général	+ 8,4	21,3	+ 3,5	22,0	ENCOURS DE DETTE au 31/12	- 0,1	65,6	+ 1,4	66,5
Dépenses d'intervention	+ 5,0	14,4	+ 3,8	14,9	Budgets principaux				
Autres	- 7,9	1,6	+ 0,0	1,6	p : prévisions				
Intérêts de la dette	+ 17,8	1,5	+ 12,0	1,7	* hors opérations financières				
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	+ 9,4	14,7	- 7,8	13,5	(9)=(3)+(6)+(7)-(4)				
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	+ 15,3	8,2	- 10,9	7,3					

Y compris la collectivité unique à statut particulier «Ville de Paris».